

façons. Si nous sommes sobres, ils prouveront que l'alcool n'était pas en cause. Si nous ne l'étions pas, la société a le droit de le savoir.

Je voudrais vous lire une manchette et je pourrais passer tout le temps qui m'est alloué à relire le même titre dans les divers journaux publiés au Canada: «Un chauffeur ivre est condamné à 30 jours après une collision qui a fait un mort». La sanction prévue dans la loi ne devrait-elle pas être établie en fonction de la gravité du délit? Sans y réfléchir, nous voyagions en voiture en état d'ébriété. D'un bout à l'autre de l'Amérique du Nord, des gens sont tués à un rythme équivalent ou plus élevé que durant la guerre. Ce qu'il nous faut, c'est une autre guerre, monsieur le Président, une guerre contre ceux qui conduisent en état d'ébriété. Nous devons partir en guerre pour décourager la conduite en état d'ébriété. Nous avons besoin d'une guerre qui modifiera nos attitudes afin que les jeunes qui se rendent à des danses dans les écoles secondaires apprendront qu'ils peuvent s'amuser sans avoir à se vanter plus tard de tout ce qu'ils ont ingurgité. Nous devons apprendre aux gens à participer à des soirées où l'alcool n'est pas un ingrédient indispensable. Chose encore plus importante, nous devons reconnaître que nous avons tous une certaine tolérance. Nous devons nous rendre compte que, à cause de la loi, il est préférable d'emprunter un autre moyen de transport quand nous sommes un peu éméchés.

J'ai présenté ce projet de loi à la Chambre dans l'espoir de mieux faire comprendre ce grave problème. J'espère que les députés ministériels et néo-démocrates donneront leur plein appui. Je peux assurer aux députés de tous les partis que les Canadiens se rendent de plus en plus compte de la gravité de ce problème. Dans des localités d'un bout à l'autre du Canada, on comprend de plus en plus qu'il faut faire quelque chose pour dissocier l'alcool et la conduite automobile.

**M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, je prends la parole cet après-midi pour parler du projet de loi C-229. Je voudrais féliciter le député de Crowfoot (M. Malone) de l'avoir présenté. Dans son discours, il a décrit le carnage terrible, les difficultés, la mort et la destruction provoqués chaque soir sur nos routes par ceux qui conduisent en état d'ébriété. Le 7 février dernier, le ministre de la Justice (M. MacGuigan) déposait le projet de loi C-19 portant sur la même question. Nul doute que les familles qui ont perdu des enfants ou des êtres chers victimes de chauffards en état d'ébriété sur nos grandes routes sont plus conscients de la gravité de ce problème social.

Je dois m'en tenir là, monsieur le Président, à cause de la sanction royale.

## SANCTION ROYALE

[Traduction]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

## Code criminel

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

[Français]

**M. le Président:** J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de lois suivants:

Projet de loi C-21, Loi portant pouvoir d'emprunt—Chapitre n° 5.

Projet de loi S-10, Loi modifiant la Loi de constitution en corporation de l'Union des producteurs de grain Limitée.

## PROJETS DE LOI PUBLICS

[Traduction]

### LE CODE CRIMINEL

#### MODIFICATIONS CONCERNANT LES SANCTIONS POUR CONDUITE EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Malone: Que le projet de loi C-229, tendant à modifier le Code criminel (conduite en état d'ébriété), soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

**M. Malone:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a quelques instants, vous avez eu l'obligeance de nous emmener faire une promenade à l'autre bout du couloir, au Sénat. Auriez-vous celle de demander si la Chambre consent à l'unanimité que le temps que cela nous a fait perdre soit ajouté à la fin de l'heure des initiatives parlementaires? Les ministériels ne voudront certainement pas étouffer ma proposition de loi et je suis sûr que le député d'Algoma (M. Foster) et les députés néo-démocrates vont reconnaître que c'est une bonne mesure qui mérite d'être adoptée.

**M. le Président:** Consent-on à l'unanimité à prolonger l'heure des initiatives parlementaires jusqu'à 18 h 11?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le Président:** Il ne semble pas y avoir consentement unanime.

**M. Foster:** Monsieur le Président, quand le député a présenté son projet de loi C-229, il a parlé de la nécessité réelle de faire prendre conscience du problème qu'est la conduite en état d'ébriété. Il a bien raison. Je crois que le fait de débattre cette mesure à la Chambre cet après-midi va nous faire prendre une conscience plus aiguë du problème et, espérons-le, conduire à l'adoption d'une loi par la Chambre.

Il a signalé dans son discours qu'on estime à 2,500 par année les pertes de vies humaines attribuables à l'alcool et à 2.5 milliards de dollars les pertes de biens.